



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 057-245700695-20241216-D2024_171_SI-AR

DECISION 2024-171

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Sport confiée à la Communauté de Communes de Cattenom & Environs,

Considérant la nécessité de renouveler l'ensemble des tatamis du Dojo communautaire à Cattenom et d'améliorer les conditions de pratique des sports accueillies par l'établissement et des conditions de sécurité des usagers,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fournitures « Renouvellement des tatamis au dojo communautaire à Cattenom » est conclu le 16 décembre 2024 avec l'entreprise Décathlon Pro, 4 Boulevard de Mons à 59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX 1, pour un montant de 17 047,03 € H.T. soit 20 456,44 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 décembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le